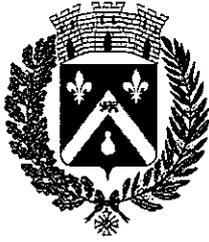


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024



N° 25/2024

Le 5 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 mars 2024.

PRESENTS : M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Yveline Desmedt, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoint, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Thierry MANFREDI, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Sara Louise Ndi Edima, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Cyril Rousseau formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Laurette Brunet par Mme Catherine Bonnet, Mme Guylaine Fernandes par M. Pascal Bourgeteau, M. Dominique Rauzier par Mme Béatrice Delamarre, Mme Annie Trézel par Mme Martine Bourgoïn, M. Bruno Vasseur par M. Patrick Convers, M. Cédric Desmedt par M. Cyril Rousseau.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sarah Flagothier.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Monsieur le Maire quitte la séance pour l'examen de ce point.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Compte administratif 2023.

Sous la présidence de Madame Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte le compte administratif 2023 de la ville de St Just en Chaussée et approuve les résultats, conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

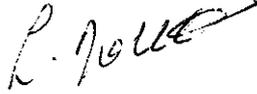
Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240405-25-2024-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- * En fonctionnement : un excédent de 4 275 948.38 €
- * En investissement : un déficit de 850 681.95 €
- * En restes à réaliser dépenses : 246 800.00 €
- * En restes à réaliser recettes : 313 905.00 €

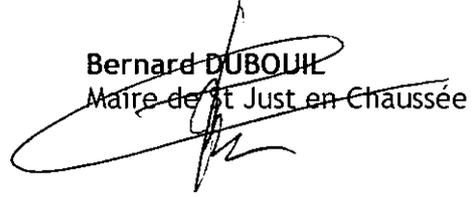
L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2024 pour un montant de : **3 492 371.43 €** soit une affectation de résultat de **783 576.95 €**.

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIH
Maire de St Just en Chaussée



Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240405-25-2024-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024